

Défendre les droits des travailleurs agricoles migrants

ENTREVUE AVEC MARCIA RIBEIRO

Propos recueillis par Stéphanie Arsenault

Marcia Ribeiro est intervenante au Centre d'appui pour les travailleurs agricoles de Saint-Rémi. Ce centre a vu le jour le 13 juin 2004 et dessert la région de Saint-Rémi, au sud-ouest de Montréal. On trouve dans cette région quelque 1 500 travailleurs agricoles saisonniers étrangers, en très large majorité des Mexicains, c'est-à-dire plus de la moitié des travailleurs étrangers qui viennent chaque année au Québec pendant la saison agricole.

Vivre Ensemble- J'aimerais que vous me racontiez d'où vient cette initiative de créer le Centre de soutien aux travailleurs agricoles.

Marcia Ribeiro- Le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) avait déjà ouvert des centres en Ontario pour appuyer les travailleurs agricoles temporaires. Actuellement, il y en a quatre. Patricia Pérez a, par hasard, commencé à rencontrer des travailleurs mexicains et elle s'est rendu compte de toutes les lacunes que comportait le programme. L'année dernière, elle a monté un dossier très considérable. Elle a recherché des documents légaux et elle a écrit plusieurs lettres aux gouvernements, aux partis politiques et à toutes les ONG qui pourraient être intéressées à travailler sur cette question. Elle a tenu des réunions avec des représentants du gouvernement, du ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration du Québec et du

ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada, notamment, et avec l'association des fermiers, en essayant de voir ce qui se passe. Puis elle a contacté des journalistes et le dossier a été rendu public. C'est à ce moment là que les TUAC ont entendu parler de ce qui se passait au Québec. Ils se sont dit que, puisque la problématique était la même, on devrait y ouvrir un centre. Ce sont deux initiatives menées en parallèle qui se sont fusionnées à un moment. Le syndicat finance le centre, mais il est autonome. Nous devons recevoir les questions et les besoins des travailleurs et tenter d'y répondre.

VE- Comment l'ouverture de ce centre a-t-elle été reçue par les travailleurs?

MR- En général, leur réaction est très bonne. Plusieurs connaissent déjà les centres parce qu'ils sont allés en Ontario dans le passé et ils en ont entendu parler.

D'autres ne les connaissaient pas du tout, mais trouvent que c'est d'abord et avant tout un lieu à fréquenter. Certains viennent à chaque jour ou presque. C'est comme un centre culturel. Et c'est aussi un endroit où l'on trouve du soutien. Ils peuvent y suivre des cours de français, écouter des films dans leur langue, lire des journaux de chez eux ou participer à des ateliers sur leurs droits et devoirs et sur le programme des travailleurs. C'est une ressource qui leur est accessible, alors que le consulat ne l'est pas nécessairement. Nos heures d'ouverture et de travail coïncident avec leurs disponibilités, ce qui n'est pas le cas du consulat. Ils font appel au consulat seulement quand il y a un problème grave et qu'ils réussissent à avoir une ligne.

VE- Et la réaction des fermiers?

MR- Notre clientèle a été un peu divisée parce qu'il y a beaucoup de fermiers qui se sont opposés au centre. Surtout parce qu'il est financé par un syndicat. Ils voient toujours mal que le syndicat soit là parce que ça peut effectivement changer des choses. De plus, en ayant plus d'informations sur leurs droits, les travailleurs peuvent exiger davantage, comme par exemple, reconnaître que la maison où ils habitent n'est pas conforme. Je leur demande : « *C'est comment les conditions chez-vous? - C'est ordinaire, c'est normal.* » Ensuite, je demande :

« Il y a combien de chambres? - Il n'y a pas de chambre. - Vous êtes combien? - On est 18 - Tous ensemble? - Oui, on est 18 dans une grande pièce. » Là ce n'est pas tout à fait conforme. C'est pour ces raisons que certains fermiers sont complètement opposés au centre.

Certains fermiers sont venus jusqu'à nous pour nous dire qu'ils étaient contre et qu'ils n'allaient plus ramener les travailleurs à Saint-Rémi faire leur épicerie au centre d'achat. C'est que nous sommes situés juste à côté du Provigo où ils font leurs achats. Donc, certains fermiers ne viennent plus à Saint-Rémi. Ils vont faire leur épicerie dans d'autres petits villages ou même à Châteauguay pour ne pas les amener jusqu'au centre.

Donc, certains ont pris position en décidant de ne plus venir et ils nous l'ont dit. Dans certains cas, j'ai plus souvent vu les patrons que les travailleurs. Un, en particulier, qui venait à chaque jeudi; il stationnait son auto devant le centre et il restait là à regarder qui y rentrait et qui en sortait. Ses travailleurs, nous ne les avons jamais vus parce qu'ils avaient peur. Je suis allée dans la ferme pour les rencontrer. J'en ai rencontré un qui m'a dit : « Non, ça va, ce n'est pas grave, je vais m'arranger. » Ça aussi il faut le respecter. Et des travailleurs se sont vus interdire de venir jusqu'à nous. Par peur, certains ont respecté cette interdiction. D'autres, au contraire, ont été curieux de savoir de quoi avait peur leur patron et sont venus jusqu'à nous. Certains ont même marché pendant des heures pour venir!

Mais d'autres fermiers ve-

naient conduire leurs travailleurs pour le cours de français. Le fermier faisait un tour et trois heures après il passait chercher les travailleurs. J'étais très surprise. Il y en a qui ont eu peur au début et qui se mettaient devant l'entrée du Provigo en essayant de contrôler les travailleurs qui en sortaient pour qu'ils se dirigent directement vers l'autobus. Mais l'un de ces fermiers dépose maintenant ses travailleurs et vient les chercher plus tard au centre. Donc je pense que pour ceux qui n'ont rien à cacher, qui n'ont pas de problèmes, notre existence n'a rien changé dans leur vie.

Puis, finalement, il y a ceux qui ne se sont jamais vraiment opposés au centre. Au contraire, ils voient d'un bon œil qu'il existe une place où les travailleurs puissent se rencontrer plutôt que de traîner dans le stationnement du centre d'achat.

VE- Quels sont les besoins les plus criants qui vous sont apparus à travers votre travail?

MR- Ce que j'observais à Saint-Rémi dès le début c'était l'isolement des travailleurs. Malgré le fait qu'ils viennent chaque semaine à Saint-Rémi pour faire leur épicerie et envoyer l'argent à leur famille, ils se retrouvent toujours entre eux. C'est assez sympathique, parce que certains viennent du même village, de la même famille. Mais ils restent entre eux, le contact avec la population est presque inexistant. Ils n'ont pas de lieu où aller s'asseoir et parler. Une des premières choses que l'on a constatées c'est leur besoin d'un lieu où ils peuvent entrer et s'asseoir. Puis, comme deuxième objectif, on s'est rendu compte assez rapidement

qu'ils ne savent rien de toutes les déductions faites sur leurs chèques de paie. Il s'agissait de le leur expliquer.

Il y a la question des jours fériés, par exemple. J'ai vu une ferme qui payait les congés du 24 juin et du 1^{er} juillet aux travailleurs mexicains, mais pas aux guatémaltèques. Il y en a d'autres qui payaient seulement si c'était la deuxième ou la troisième venue sur la ferme, mais pas si c'était la première. C'était complètement arbitraire. L'association des fermiers a envoyé une lettre à tous les fermiers pour dire qu'il fallait se baser sur la loi du Québec. Mais encore là, la loi au Québec est basée sur une semaine de 40 heures. Eux, ils font 70 heures minimum et jusqu'à 80 ou 90 heures par semaine. Alors, quand ils reçoivent seulement 8 heures de salaire de congé, ils trouvent cela injuste.

On a également traité beaucoup de cas d'accidents de travail. Et là, il y a deux problèmes. Le premier c'est que le travailleur vient nous voir quand il est déjà trop tard. Ça fait trois semaines qu'il a eu son accident de travail, il est déjà allé voir un médecin mais il ne sait rien. « Quel médecin as-tu vu? - Je ne sais pas! - Qu'est-ce que le médecin t'a dit? - Je ne sais pas! - Quel examen dois-tu faire? - Je ne le sais pas! - Combien de jours de congé? - Je ne sais pas! » Notre travail est très ralenti parce que les travailleurs ne savent rien de leur situation. L'employeur est effectivement responsable du travailleur. Il doit le conduire chez le médecin. Mais ceux qui le font traduisent rarement à leur employé ce que le médecin a dit. Ce ne sont pas tous les fermiers

qui parlent espagnol et les travailleurs ne parlent pas français. Il y a un problème de communication. Et quand il s'agit d'un accident de travail, le fermier n'a pas intérêt à le déclarer. Quand ils ne le font pas, le travailleur ne reçoit pas de compensations.

Le deuxième problème, c'est qu'ils n'ont pas leurs documents avec eux. C'est arrivé très souvent que les fermiers ne veulent pas leur redonner leur passeport. Ils leur remettent seulement la carte d'assurance sociale ou une photocopie du passeport. Alors, il y a problème parce que si le travailleur veut voir un médecin et se faire accompagner par quelqu'un qui parle espagnol, nous par exemple, il ne peut pas parce qu'il n'a pas sur lui sa carte d'assurance-maladie. Cette pratique de rétentions des documents est illégale. Ressources humaines Canada le reconnaît volontiers, mais ne prend aucune mesure pour enrayer le problème. Récemment, dans un article du *Devoir*, Sandra MacDonald, une des responsables du programme chez Ressources humaines disait, et je cite : « *Ce sont des rumeurs, nous n'avons pas eu de plaintes précises.* » Mais il faudrait se demander comment les travailleurs qui ne parlent qu'espagnol pourraient acheminer une plainte au ministère alors qu'ils n'en connaissent pas l'existence et qu'ils craignent le rapatriement forcé ?

Ces travailleurs participent donc à un programme qui leur donne certains bénéfices. Mais quand arrive le moment d'en profiter, ils ont peur et c'est un paquet de problèmes qui créent des frustrations et des malen-

tendus. Les travailleurs sont très vulnérables face à l'employeur.

VE- Au fil du temps, y a-t-il évolution des besoins que les gens abordent avec vous ?

MR- Oui. Maintenant les travailleurs nous font confiance, ce qui n'était pas le cas au début. Au départ, on a commencé avec des cours de français qui ont toujours très bien fonctionné et qui continuent de bien fonctionner. On a fait plusieurs présentations de films politiques sur les conditions de travail, on a montré des reportages qui ont été faits ici sur eux pour qu'ils voient quelle image on perçoit d'eux. Et peu à peu, des travailleurs ont décidé de prendre position et ils ont commencé à dénoncer certaines situations.

Donc, à force de venir, de voir notre travail, de nous connaître, ils sont plus confiants, ils nous racontent plus de choses. Il y a des travailleurs qui habitent juste à côté du centre et qui viennent presque tous les mercredis soirs. Tout dernièrement, ils sont venus me dire : « *Aujourd'hui on n'a pas eu de pause.* » Puis : « *Mais en fait, ça fait deux mois qu'on n'a pas eu de pause.* » Ils ont besoin de faire confiance pour raconter ce qui se passe. Ils sont gênés des conditions dans lesquelles ils vivent et travaillent.

Dernièrement, nous avons surtout travaillé sur les dossiers pour les bénéfices parentaux. S'ils ont un nouvel enfant, les travailleurs ont le droit de toucher les bénéfices. S'ils ont travaillé 600 heures, ils ont droit à une aide de 55% de leur salaire pour un maximum de 35 semaines, comme nous. Donc, aussitôt qu'ils revien-

nent l'année suivante, qu'ils recommencent à travailler, ils n'ont plus d'aide, comme tout le monde. C'est quelque chose d'extrêmement nouveau pour eux. Ça fait quand même 30 ans que ce droit existe et jamais Ressources humaines Canada n'a fait le moindre effort de diffusion d'information à l'endroit des travailleurs saisonniers !

Mais la démarche n'est pas simple. Ils ont besoin de plusieurs documents. Ils n'ont pas leur passeport avec eux, ils n'ont pas leur permis de travail. Donc, pour n'importe quelle copie ils doivent demander au patron. Et généralement le patron demande pourquoi ? Donc, parfois ce sont des mois et des mois juste pour avoir une copie. Le fait qu'ils n'aient pas leurs documents avec eux est la plus grande difficulté que nous rencontrons en ce moment !

Des travailleurs de régions différentes sont venus me dire qu'ils s'inquiétaient pour la demande de bénéfices parentaux. Leur patron réciproque leur avait tous dit que s'ils faisaient une demande de bénéfices parentaux, le gouvernement canadien ne les autoriserait pas à revenir l'année suivante. Ça me fait croire que c'est un ordre qui a été envoyé d'en haut.

VE- Y a-t-il des cas de rapatriements au Mexique avant la fin des contrats ?

MR-Oui, pour toutes sortes de raisons évoquées par le fermier. C'est la façon la plus facile de régler n'importe quel problème de maladie, de conflit de travail ou autre. Le travailleur n'a rien à dire sur son rapatriement, cela se passe entre le fermier et le consulat

mexicain. Le consulat mexicain doit seulement autoriser le départ. Le travailleur est averti et en moins de 24 heures il doit avoir quitté. Ça ne lui donne pas le temps de faire quoi que ce soit.

Pour le travailleur c'est toute sa vie qui est en « danger ». C'est l'avenir de ses enfants. Parfois j'ai l'impression que les fermiers traitent les travailleurs comme si c'était des tomates pourries, on va les mettre de côté et ça ne change rien. Mais l'impact sur ces gens est énorme. Ils rentrent au pays sans argent et ils ont dû payer 600\$ pour leur billet d'avion de retour. Et ils savent qu'ils ne participeront plus au programme. Ce sont des petits gestes comme ça qui ont des conséquences énormes.

Quand on communique avec le consulat pour avoir des informations sur des situations comme celles-là, on demande : « *L'information a-t-elle été vérifiée?* » - Non. - *Est-ce qu'on lui a suggéré un transfert de ferme? Est-ce qu'on lui a proposé une solution?* - Non, mais il ne l'a pas demandé. - *Il ne l'a pas demandé parce que c'est la première fois qu'il vient et qu'il ne sait même pas qu'il peut se faire transférer.* » Dans le contrat, il est dit qu'on peut renvoyer un travailleur à la condition d'avoir des raisons valables acceptées par le consulat. Et avec des raisons valables acceptées par le consulat, ce sont les travailleurs qui payent leur billet de retour.

VE- Quelle est la différence entre le travail de votre Centre et celui de la Coalition d'appui aux travailleurs saisonniers?

MR- Nous, nous faisons un travail de terrain et, quand des travailleurs font appel à nous,

nous traitons des cas spécifiques avec eux. La coalition traite tout ce qui est général. Sur la question des documents par exemple, plutôt que de commencer à demander les documents pour chaque personne, nous allons faire une action plus large avec la coalition. Je trouve que c'est important parce que ça donne un poids, une assurance au centre. Quelqu'un nous appuie et un gros travail se fait. La population commence déjà à se sensibiliser.

VE- Dans votre première année de travail, avez-vous réussi à formuler des recommandations concrètes face au programme actuel?

MR- Je pense que si tout ce qui a déjà été écrit et planifié pour les travailleurs était respecté, ce serait déjà formidable. Par exemple, dans le contrat, on dit que les travailleurs ont droit à une journée de congé par semaine, mais que pendant la grosse période, ils peuvent accepter de travailler le dimanche et prendre congé un autre jour dans la semaine. C'est un droit du travailleur. Mais jamais le travailleur ne va demander cela. Il n'arrêtera jamais. Pendant tout le temps où ils sont là, c'est toujours la haute saison et il y a toujours du travail. Il y a une multitude d'exemples comme celui-là.

Il faudrait changer le contrat qui n'est pas en faveur du travailleur. Il faudrait qu'il soit beaucoup plus précis. Quand on dit qu'on peut déduire sur leur chèque de paie, qu'est-ce que l'on peut déduire exactement? Présentement, si le patron veut charger des frais pour son téléphone il les charge, s'il veut charger pour ses

bottes, il les charge. C'est lui qui a le contrôle sur tout.

Et là je n'ai pas encore parlé des Guatémaltèques. Pour eux c'est pire. Ils ont un contrat différent et ils doivent payer 30 \$ par semaine pour l'habitation. Et leur habitation est la même que les Mexicains! S'ils sont 10 dans une maison mobile ça fait 1200 \$ par mois. Alors le fermier peut même faire de l'argent avec le logement des travailleurs!

VE- Comment envisagez-vous que cela puisse s'améliorer dans le futur?

MR- Je trouve intéressant que l'on ait commencé à en parler, que les journalistes s'intéressent à la situation, que la population sache un peu plus ce qui se passe. Je pense que s'il y a un changement à faire, ce changement viendra de la population d'ici et non pas des travailleurs comme tels. Je pense que ce sera la population québécoise qui va dire : « *Non! Nous ne voulons pas de ces conditions de travail chez nous. Nous allons prendre les moyens nécessaires pour changer la situation!* »